

Dans le cadre de Bercy vert, du plan de transformation écologique de l'État, nous étions réunis pour examiner le plan de mobilité entreprise (PDME) de la DNSCE. La circulaire Bercy vert prévoit notamment le verdissement du trajet domicile-travail et du parc automobile entreprise mais aussi la réduction des trajets en avion.



### État des lieux

Toulouse est la 5ème ville de France pour le vélo. À la DNSCE les agents font en moyenne 22 kilomètres pour se rendre au travail, néanmoins la moitié des agents parcourt moins de 12 kilomètres. La coopérative ITER a réalisé une enquête du 2 au 16 avril 2024 auprès des agents. Un diagnostic a été effectué pour dresser l'état des lieux de la mobilité à la DNSCE. Cette coopérative intervient au niveau ministériel par conséquent elle n'a pas été financée par la DNSCE. Le taux de participation à cette enquête est de 63 % soit 131 répondants.

La DNSCE émet 29 % de gaz à effet de serre de moins que la moyenne nationale douanière et les déplacements sont la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre après les achats/services.

### Forfait mobilité durable (FMD)

À la DNSCE 39 agents bénéficient du forfait mobilité durable. Les agents concernés sont les utilisateurs du vélo et ceux qui font du co-voiturage. Etant donné que les autosolistes sont les moins vertueux au niveau environnemental, des campagnes de communication vont être effectuées par l'administration. Malheureusement, certains ateliers organisés par «la Green Team» de la DNSCE n'ont pas eu beaucoup de succès en 2024.

### Véhicules électriques

Il est prévu l'installation de bornes électriques pour les voitures après le chantier PHEDRE (été 2027). En effet la loi LOM oblige l'installation d'une borne par tranche de 20 places de parking. À la DNSCE nous avons quasiment une place par agent il faudrait un peu moins de 10 bornes. Pendant le chantier PHEDRE nous perdrons une trentaine de places, avec l'extension de la DNSCE et l'installation des bornes nous en perdrons au moins autant pour les véhicules thermiques à la fin des travaux.

**La CFDT a fait part de son inquiétude concernant le risque de manque de place pendant les journées de présence obligatoire (St Matthieu, repas de Noël...).**

### Vélos, trottinettes électriques, motos (batteries détachables)

Aujourd'hui il n'est plus possible de recharger les batteries pour les vélos et les trottinettes électriques à la DNSCE. L'adjoint a justifié cette interdiction en raison d'un risque d'incendie.

**La CFDT a indiqué que cette décision peut démotiver les agents à avoir un mode de déplacement vertueux.**

L'adjoint en a pris acte, ils étudient la possibilité de créer une salle anti-incendie avec des casiers équipés de prises pour recharger les batteries.

Il est envisagé l'installation d'une borne de réparation pour les 2 roues (pompe de gonflage et petits outillages)

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE  
80€ / AN / SALARIÉ  
ET OUI,  
POUR PLUS DE DEUX KM PAR TRAJET,  
DES UNE FOIS PAR SEMAINE.



### Questions diverses

Il a été relevé que le mode RDP (1 PC au travail, 1 PC à domicile) n'est pas très écologique. L'administration n'a pas de solution pour le moment. Le VDI est une solution envisagée mais le projet n'est toujours pas validé par SI2. De plus le démarrage de l'ordinateur via réseau (wake on LAN) est une solution difficilement envisageable selon le Chef du pôle Fonctionnement.

**Nous avons posé la question sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques à la DNSCE, l'adjoint nous a répondu que cette solution n'était pas rentable. En effet, notre bâtiment récupère l'énergie de l'incinérateur du Mirail, par conséquent notre établissement consomme très peu d'énergie fossile.** Un second incinérateur moins polluant est actuellement en construction pour remplacer l'ancien.

Un suivi du plan de mobilité sera fait lors de nos instances syndicales.

Fonds d'amélioration de condition de vie au travail : On peut souligner l'incompétence de la Direction Générale concernant ce dossier. En effet, en décembre et en janvier il était accordé à la DNSCE plusieurs dizaines de milliers d'euros pour de nouveaux projets. En février ils se sont apparemment aperçus que nous avons déjà consommé ces fonds les années précédentes et même au-delà. Ils auraient pu faire ce constat il y a plusieurs mois, cela aurait évité de faire perdre beaucoup de temps à beaucoup de monde. Nous pensons que la véritable raison découle des coupes franches dans le budget et que la Direction Générale trouve des motifs pour se justifier.